

Extrait de RELEVÉ DE DECISIONS DU CONSEIL DE DEPARTEMENT
du Vendredi 30 juin 2023

Collège A : Sophie EBERSOLD (départ à 14h05) ; Louis FERRE (procuration S.EBERSOLD) ; Ollivier HAEMMERLE ; Marc PERRET ; Caroline THIERRY (procuration à S.EBERSOLD)

Collège B : Elsy KADDOUM (procuration A.LAGNOUX) ; Julien LABETAA ; Agnès LAGNOUX ; Xiaoyi Mai (procuration A.LAGNOUX) ; Philippe MOUSTROU

IATOS : Véronique FABRIS ; Hosni MERNARI (départ à 14h20)

Etudiants : Benjamin ESTIVAL (suppléant de Jonathan CAMUS)

Personnalités Extérieures : Jean-François BARRAUD (procuration M.PERRET) ; Sarah GATTI (procuration O.HAEMMERLE) ; Sébastien MARONNE (procuration O.HAEMMERLE) ; Jean-Christophe SAN SATURNINO (procuration M.PERRET)

Autres : Françoise ADREIT ; Catherine COMPAROT ; Frédéric FERRATY ; Brahim HAMID ; Nathalie HERNANDEZ ; Pascal SARDA (départ à 14h05)

Excusés : Jean-François BARRAUD (procuration M.PERRET) ; Louis FERRE (procuration S.EBERSOLD) ; Sarah GATTI (procuration O.HAEMMERLE) ; Elsy KADDOUM (procuration A.LAGNOUX) ; Xiaoyi MAI (procuration A.LAGNOUX) ; Sébastien MARONNE (procuration O.HAEMMERLE) ; Caroline THIERRY (procuration S.EBERSOLD)

| Ordre du jour | Résultats du vote |
|--|--|
| <p>Fiche de poste (PR 26 , PR 27 et MCF 27) :</p> <p>- PR 26 : L'ajout de la phrase, « dès lors que le profil enseignement est pleinement satisfait », dans la version présentée lors du Conseil, au niveau du Profil Recherche, fait l'objet d'une discussion. Au final, il est décidé de supprimer cette phrase de la fiche de poste. La fiche de poste corrigée est mise au vote.</p> <p>- PR 27 : L'ajout de la phrase, « dès lors que le profil enseignement est pleinement satisfait », dans la version présentée lors du Conseil, au niveau du Profil Recherche, fait l'objet d'une discussion. Dans la partie Enseignements et activités pédagogiques, il est décidé de remplacer « machine learning » par « apprentissage automatique » ; remplacer « big data » par « données massives » ; remplacer « connaissances » par « ingénierie des connaissances ». Il est demandé que les thèmes (en gras) soient mis dans le même ordre dans la 1^{ère} et la 2^{ème} phrase. La fiche de poste est mise au vote avec le maintien de la phrase « dès lors que le profil enseignement est</p> | <p>Fiche de poste PR 26 adoptée : (NPPV : 2 ; Abstentions : 1 ; Contre : 0 ; Pour : 14)</p> <p>Sans résultats : (NPPV : 1 ; Abstentions : 2 ; Contre : 7 ; Pour : 7)</p> <p>Fiche de poste PR 27 adoptée : (NPPV : 1 ; Abstentions : 8 ; Contre : 0 ; Pour : 8)</p> |

pleinement satisfait ».

Suite aux explications données par Agnès Lagnoux, la fiche de poste est à nouveau mise au vote.

- MCF 27 :

Deux fiches de poste sont présentées, l'une avec un profil recherche correspondant à l'équipe MELODI du laboratoire de rattachement (IRIT), l'autre à l'équipe SMAC de l'IRIT.

Le profil recherche de la fiche de poste « MELODI » a été validé par le Conseil Scientifique de l'IRIT.

Il est précisé que le profil enseignement est le même sur les deux fiches et correspond à un profil « SMAC ».

Le directeur rappelle qu'il est risqué et inapproprié de remonter une fiche avec un profil recherche MELODI et un profil enseignement très éloigné et qu'importe le résultat de ce vote le dialogue devrait continuer afin de trouver un accord entre le DMI et l'IRIT. Un travail sur la fiche de poste devrait se poursuivre.

Il est mis au vote la proposition suivante :

- Fiche de poste SMAC (profils recherche et enseignement SMAC)
- Fiche de poste MELODI (profil recherche MELODI, profil enseignement SMAC)
- Rediscuter la fiche de poste

Bien que la fiche de poste MELODI soit adoptée, la partie Enseignement doit être mise en cohérence avec la partie Recherche. Le processus de définition de la fiche de poste devrait se poursuivre.

Fiche de poste MELODI adoptée
(NPPV : 2 ; Abstentions : 1 ; fiche SMAC : 2 ; fiche MELODI : 7 ; rediscuter : 1)

Le Conseil se termine à 14h35.

Brahim HAMID
Directeur